

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, POIX, CLOMBE, HAUTEFEUILLE,
Messieurs DELANNOY, DELECOURT, MARTIN,
Mesdames GUINET, DUFOUR, SCHMITT, ROUTIER, WALLEZ, MARESCAUX, CASTELAIN,
Messieurs COTTENYE, CORNILLE, DEFORCHE, FERLA, DUPUIS, ATATRI, DELEPLANQUE,
TONETTI
Messieurs RUMAS, EL ALLOUCHI

Excusés : Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN
Madame BAILLIU qui donne pouvoir à Monsieur le Maire
Madame NOGUEIRA qui donne pouvoir à Monsieur DELEPLANQUE
Madame POLLET qui donne pouvoir à Madame DELTOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 24 mars 2021

M RUMAS remercie pour la réponse reçue suite aux questions posées lors de ce conseil et demande à ce que ces dernières soient annexées au compte rendu de manière à ce que les wervicquois aient connaissance que le groupe Bougeons avec Wervicq intervient au Conseil Municipal
Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

Lecture de la liste des arrêtés pris en vertu de la délégation donnée aux Maires (cf liste annexée)

DELIBERATION NR 1 :

**A) EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT
AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE
LA DELINQUANCE (FIPD)**

Il est exposé que la Commune envisage l'extension du système de vidéo protection sur des lieux et espaces publics faisant l'objet d'actes délictueux. Ces faits se concentrent particulièrement sur des zones où le sentiment d'insécurité grandissant vient troubler la tranquillité des habitants.

Ceci tout en préservant le respect des libertés individuelles.

L'extension se composerait de 15 caméras, un réseau de transmission hertzien, l'enregistrement et le visionnage à postériori des images.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 91 450 € HT.

Par ailleurs, la Commune souhaite se faire aider par un bureau d'études extérieur tout au long de sa démarche par le biais de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Commune peut prétendre à une aide pour l'investissement sous forme de subvention au titre du FIPD, conformément au cadre légal prévu par la Loi.

En conséquence, il est demandé au conseil de

- bien vouloir accepter le principe d'une extension du système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, composée de 15 caméras, d'un réseau de transmission hertzien, d'un enregistrement et d'un visionnage des images à postériori,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Aide de l'Etat, par le FIPD,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation

Monsieur EL ALLOUCHI : quel est positionnement de ces nouvelles caméras ?

M le Maire : nous en avons rajouté au niveau

- du rond Point de la Crèche Oh comme Trois Pommes (car une sortie était possible par le chemin du cimetière allemand)
- du gravier du Robinet (pour vérifier les éventuelles fuites par le Chemin des Allards)
- Avenue Pasteur

Il y a également des caméras qui seront réutilisées. On va les ouvrir pour renforcer la protection des personnes.

Les caméras sont surtout placées aux entrées et sortie de ville. Nous avons un logiciel BRIEFCAM qui permet de faire des recherches sur un type de véhicule (couleur, type, heure de passage...) à l'entrée ou à la sortie de la ville

M EL ALLOUCHI : tous les points d'entrée de la ville sont couverts par des caméras ?

M le Maire : effectivement, tous les points d'entrée et sortie de la ville sont couverts par les caméras
On a également renforcé les connexions entre le Château et la Mairie, et entre la Mairie et l'Eglise car régulièrement des caméras s'arrêtaient car le réseau hertzien n'était pas assez important

Nous aurons donc 63 caméras au total

M EL ALLOUCHI : concernant l'entretien de ces caméras, est-il déjà chiffré

M le Maire : oui la centrale d'achat de la MEL travaille avec une société adéquate. C'est un pack complet qui prévoit la maintenance préventive et curative. La dépense est prévue au budget

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour

Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

B) EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Il est exposé que la Commune envisage l'extension du système de vidéo protection sur des lieux et espaces publics faisant l'objet d'actes délictueux. Ces faits se concentrent particulièrement sur des zones où le sentiment d'insécurité grandissant vient troubler la tranquillité des habitants.

Ceci tout en préservant le respect des libertés individuelles.

L'extension se composerait de 15 caméras, un réseau de transmission hertzien, l'enregistrement et le visionnage à postériori des images.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 91 450 € HT.

Par ailleurs, la Commune souhaite se faire aider par un bureau d'études extérieur tout au long de sa démarche par le biais de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Commune peut prétendre à une aide pour l'investissement sous forme de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille

En conséquence, il est demandé au conseil de

- bien vouloir accepter le principe d'une extension du système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, composée de 15 caméras, d'un réseau de transmission hertzien, d'un enregistrement et d'un visionnage des images à posteriori,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Métropole Européenne de Lille en vue de l'obtention d'une subvention pour l'extension du système de vidéo protection,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

DELIBERATION NR 2 : TARIFS DES MINI CAMPS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la « toutes commissions » du 31/03/2021

Vu la délibération du 01/12/2015 fixant les tarifs des mini camps

Vu la volonté municipale d'organiser des mini séjours et de soutenir les familles souhaitant participer à ces séjours,

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération concernant la tarification des mini camps à compter du 1^{er} mai 2021, sur présentation du quotient familial CAF. Les tarifs wervicquois s'appliquent aux personnes ayant leur résidence principale à WERVICQ SUD. Les modalités de paiement sont prévus dans le règlement financier voté le 2/12/2021 (paiement par prélèvement automatique, par carte bancaire, par chèque ANCV...)

La non présentation du quotient familial CAF entraînera l'application du barème maximum (barème QF 8 pour les wervicquois - barème extérieur 3 pour les non wervicquois)

MME POIX : explication du contexte : l'année dernière, lors des centres aérés d'été, suite à la crise sanitaire, les séjours ont été transformés en stages car il nous était impossible de faire des nuitées. Nous avons donc dû revoir les tarifications. On s'est rendu compte qu'une journée en accueil de loisirs classique avait un coût plus élevé qu'une journée avec nuitée. Il faut savoir que les tarifs des accueils de loisirs ont été établis au plus juste. Deux repas et une nuitée n'étaient pas pris en compte d'où la nécessité de revoir les tarifs des mini-camps pour cet été

M EL ALLOUCHI : est-il toujours possible de payer avec les chèques vacances.

MME POIX : les moyens de paiement restent inchangés

M RUMAS : cela peut –il être indiqué sur la délibération

M le maire : il existe un règlement financier qui décrit les moyens de paiement, mais nous le rappellerons dans la délibération

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

DELIBERATION NR 3 : SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

L'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatique
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

5 classes sont éligibles à l'Ecole Primaire Publique Pasteur et 6 classes à l'Ecole primaire privée St Joseph afin d'être équipées en matériel numérique (packs de tablettes tactiles, packs d'ordinateurs ultra portables, packs de tablettes PC portables...). Le montant des dépenses s'élève entre 30 000 et 50 000 euros TTC. Une demande de subvention sera présentée auprès de l'Etat au taux de 70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux de 70% afin d'équiper numériquement des classes des écoles élémentaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Ministère de l'Education Nationale

M RUMAS : question : pourquoi la commune recherche-t-elle des subventions pour une école privée ?

M LE MAIRE : les écoles ne peuvent être porteurs de ce projet, ce sont les collectivités

M POIX : la subvention doit être demandée pour l'ensemble des écoles du territoire

M RUMAS : dans le cadre du contrat d'association, ce montant sera t-il déduit ?

M LE MAIRE : oui bien évidemment

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour

Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

DELIBERATION NR 4 : BUDGET PRIMITIF

Lecture du texte joint en annexe par Monsieur le Maire concernant le vote du budget.

Présentation du budget par Monsieur MARTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général : 1 531 340 euros
Charges de personnel : 2 479 475 euros
Autres charges de gestion courante : 716 999 euros
Total dépenses gestion courante : 4 727 814 euros

Charges financières : 20 200 euros
Charges exceptionnelles : 7 000 euros

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 4 755 014.00 euros

Virement de la section d'investissement : 421 200,18 euros
Opérations transferts entre section : 333 015,00 euros

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	: 5 509 229,18 euros
--------------------------------------	-----------------------------

Détail des recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	60 100 euros
Produits services domaines et vente div	308 900 euros
Impôts et taxes	3 220 682 euros
Dotations et participations	919 230 euros
Autres produits de gestion courante	70 140 euros
Total recettes gestion courante	4 579 052 euros

Résultat reporté 930 177,18 euros

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 509 299,18 euros
--------------------------------------	---------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Immobilisations incorporelles	400 810,00 euros
Immobilisations corporelles	2 289 204, 66 euros
Total dépenses d'équipement	2 690 014,66 euros

Subventions d'investissement	27 000,00 euros
Emprunts et dettes assimilées	178 600,00 euros
Total dépenses financières	205 600,00 euros

Total dépenses réelles d'investissement	2 895 614, 66 euros
--	----------------------------

Recettes d'investissement

Subventions d'investissement	10 500,00 euros
Dotations fonds divers et réserves	78 000,00 euros
Excédent fonctionnement	359 188,39 euros

Total recettes réelles d'investissement 447 688,39 euros

Virement de la section de fonctionnement	421 200,18 euros
Opération de transfert entre sections	333 015,00 euros

Total recettes ordre investissement 754 215,18 euros

Total recette investissement 1 201 903,57 euros
Solde d'exécution positif reporté 1 693 711,09 euros

Total recettes d'investissement	2 895 614, 66 euros
--	----------------------------

Le détail des dépenses et recettes d'investissement prévues est repris en annexe

M RUMAS : est ce normal de voter les taux ensuite alors qu'ils sont déjà dans le budget

M LE MAIRE : nous ne sommes pas obligés de faire une délibération car ils sont votés d'office par l'approbation du budget

On a mis une délibération supplémentaire pour bien différencier le vote et de revenir également sur le taux de taxe foncière bâtie

M RUMAS : il n'y a plus de taux pour la taxe d'habitation.

M LE MAIRE : la taxe d'habitation disparaît en 2023. Ce n'est pas la mairie qui va la percevoir

Tout est transféré sur la taxe foncière bâtie. A l'origine, la commune avait un taux pour le foncier bâti de 22,98 %, pour le département le taux était de 19,29 %

Aujourd'hui, nous devons délibérer pour porter ce taux à 42,27 % (22,98 +19.9 %) puisque la part perçue auparavant par le département va être reversée directement à la commune
Sur la taxe d'habitation, les taux sont gelés depuis 2017

M MARTIN : lecture du texte sur la réforme de financement 2021

A compter de 2021, les communes ne percevront plus les produits de la taxe d'habitation concernant les résidences principales (THRP). La suppression de cette taxe s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part communale sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB)

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021

Afin que le transfert de la part départementale (TFPB) soit complètement neutre pour le contribuable, les assiettes communales ont été ajustées afin de prendre en compte les abattements et exonérations départementaux. Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal. Au taux départemental de la TFPB de 19,29% vient s'ajouter le taux communal. Ce nouveau taux deviendra le taux communal de référence de TFPB pour 2022

M EL ALLOUCHI : concernant les compensations d'état, est-il possible via l'association des Maires de France de demander au gouvernement d'avoir une visibilité pluriannuelle sur les versements ?

M MARTIN : des communes seront sous compensés, d'autres sur compensés mais nous ne connaissons pas les critères

M LE MAIRE : je suppose qu'une action est menée par cette association qui agit pour préserver les intérêts des communes

M MARTIN remercie les agents et les élus pour leur implication et le travail réalisé pour l'élaboration du budget

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour (vote de confiance)

DELIBERATION NR 5 : TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu la « toutes commissions » du 31/03/2021
Vu le budget primitif 2021

DECIDE

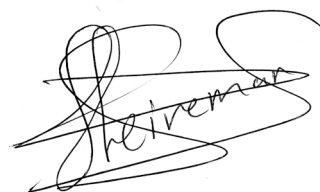
- D'adopter les taux suivants pour l'exercice 2021

TAXE FONCIERE BATIE 42.27 %

TAXE FONCIERE NON BATIE 48.08 %

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

Le Maire



DAVID HEIREMANS